

## **NOTE DU 25 FEVRIER 2020**

### **Affaire : ARISTOPHIL**

**En premier lieu**, une réunion d'information se tiendra à la Maison du Barreau de l'Ordre des Avocats Place Dauphine au 2, rue de Harlay 75001 Paris le jeudi 5 mars 2020 à partir de 14 heures 30, tous nos clients et les autres victimes d'ARISTOPHIL sont conviés.

**En second lieu**, nous tenons d'abord à remercier les clients qui ont fait la démarche auprès de leur banque afin de récupérer les versos de leurs chèques.

Il sera rappelé qu'une information verbale de la part de leur banquier présente un intérêt.

Les clients qui échouent dans leur démarche sont invités à recueillir une réponse négative de leur banquier pour que nous puissions la produire.

Il sera également rappelé qu'il peut être fructueux de faire état d'une intention de saisir le Médiateur de la banque si votre interlocuteur refuse de faire droit à votre demande.

**En troisième lieu**, les premières distributions ont été réalisées par Maître HOTTE pour les CORALY'S et elles sont décevantes.

Les clients ont perçu en moyenne entre 1 et 5% de ce qu'ils avaient investi chez ARISTOPHIL.

D'autres distributions interviendront ultérieurement mais aucun calendrier n'a été fixé.

Les ventes des AMADEUS tournent toujours autour de 10% environ des prix d'ARISTOPHIL.

**En quatrième lieu**, nous avons fait délivrer des assignations contre d'autres établissements bancaires ayant une responsabilité dans cette affaire.

Nous ferons des demandes de jonction avec les procédures en cours contre le CIC et la SOCIETE GENERALE.

La procédure contre les banques va donc durer encore de nombreux mois pour les nécessités de cette mise en état.

**En cinquième lieu**, nous ferons un point sur les prescriptions et donc l'extinction définitive des recours pour les victimes qui ne seraient pas dans les procédures.

Fait à PARIS,  
Le 25 février 2020.